

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 14 novembre 2024

Sous la présidence de M. Daniel Guiraud, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Guiraud, M. Bouamrane, Mme Azoug, M. Bedreddine, M. Blanchet, M. Duprey, M. Sadi, Mme Filhol, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, Mme Maroun, M. Martin P-Y, M. Bluteau, Mme Choulet, Mme Ségura

ÉTAIENT EXCUSÉS :

M. Troussel donnant pouvoir à M. Guiraud
Mme Labbé donnant pouvoir à M. Sadi
Mme Youssouf donnant pouvoir à Mme Azoug
M. Constant donnant pouvoir à Mme Saïd-Anzum
Mme Dellac donnant pouvoir à Mme Lecroq
Mme Thibault donnant pouvoir à M. Molossi
M. Monot donnant pouvoir à Mme Filhol
Mme Chaumillon donnant pouvoir à Mme Girardet
Mme Paul donnant pouvoir à M. Martin P-Y
Mme Lagarde donnant pouvoir à M. Dallier

ÉTAIENT ABSENTS :

Mme Laroche, M. Taïbi, M. Cranoly, Mme Pietri, M. Monany, M. Martin S., M. Chabani



Délibération n° III du 14 novembre 2024

MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES 2^{ÈME} ET 6^{ÈME} COMMISSIONS INTÉRIEURES DE TRAVAIL DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

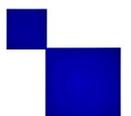
Vu la délibération du Conseil départemental n°2021-VII-24 du 1^{er} juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu les délibérations du Conseil départemental n°2021-VII-26 du 1^{er} juillet 2021 relative à la formation des commissions intérieures de travail du Conseil départemental modifiée par la délibération de la Commission permanente n°III du 30 septembre 2021 et n°2024-VI-21 du 13 juin 2024 relative au remplacement d'une conseillère départementale, membre de la 2^{ème} commission intérieure de travail du conseil départemental,

Vu le courrier de Mme Tessa Chaumillon, présidente des Élués du Pôle Écologiste en date du 7 octobre 2024,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

après en avoir délibéré,



- MODIFIE la composition de la 2^{ème} commission intérieure de travail du Conseil départemental « *Transports, déplacements, habitat et politique de la ville* », et de la 6^{ème} commission intérieure de travail du Conseil départemental « *Développement durable* » comme suit :

- Mme Tessa Chaumillon, actuellement membre de la 6^{ème} commission devient membre de la 2^{ème} commission,
- Mme Marie-Louise Mangho-Kuété, actuellement membre de la 2^{ème} commission devient membre de la 6^{ème} commission.

Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.